

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 2 mars 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère de la Ville de Québec,  
présidente d'assemblée  
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

M. Richard Côté, conseiller de la Ville de Québec  
M. Sylvain Légaré, conseiller de la Ville de Québec  
Mme Julie Lemieux, conseillère de la Ville de Québec  
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Sont également présents: M. Gilles Noël, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette  
M. Simon Brouard, conseiller de la Ville de Québec

À 17 heures, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

### CA-2010-0083 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 mars 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 février 2010.**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 16 février 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation d'un prêt de 1 500 000 \$, à *Carnaval de Québec inc.*, pour la mise en oeuvre d'un projet immobilier multifonctionnel - Appropriation d'un montant de 1 500 000 \$ à même le surplus non affecté de l'agglomération de Québec - Protocole d'entente entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.* quant à l'octroi et au versement d'un prêt de 1 500 000 \$ - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2009-105 (CT-DE2009-105) — (Ra-1520)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier, à même le surplus non affecté de l'agglomération de Québec, une somme de 1 500 000 \$ afin d'autoriser un prêt, à *Carnaval de Québec inc.*, pour la mise en oeuvre d'un projet immobilier multifonctionnel;
- 2° d'approuver un prêt, à *Carnaval de Québec inc.*, au montant de 1 500 000 \$ sans intérêts, remboursable sur une période de 15 ans à raison de 100 000 \$ par année, garanti par une hypothèque de troisième rang sur les lots 1 940 245 et 1 941 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour la mise en oeuvre d'un complexe multifonctionnel dont le coût de réalisation est estimé à 6 304 720 \$;
- 3° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et *Carnaval de Québec inc.* concernant l'octroi et le versement d'un prêt de 1 500 000 \$, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe 4 au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Demande d'admissibilité - Projet de réhabilitation  
environnementale de la propriété municipale située aux 908-1200,  
boulevard Montmorency, dans le cadre du *Programme d'aide à la  
réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)* - EN2010-013 (Ra  
-1520)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° d'entériner la demande d'admissibilité pour le projet de réhabilitation environnementale de la propriété municipale située aux 908-1200, boulevard Montmorency, et ce, dans le cadre du *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*, sous réserve d'une révision des travaux admissibles afin de s'assurer que le contrat particulier qui en découlera exclut les travaux et les dépenses non admissibles et conditionnellement à l'approbation du plan de réhabilitation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'ici la fin du programme, comme recommandé par le comité paritaire Ville/ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 3 février 2010;
- 2° de soumettre ledit projet à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour vérification et acceptation, conformément aux modalités prévues au protocole d'entente relatif au *Programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés (ClimatSol)*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Autorisation, à *ExpoCité*, afin de prolonger le contrat pour divers  
travaux d'électricité sur différents bâtiments - EX2010-002 (Ra-  
1520)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser :

- 1° ExpoCité à exercer l'option de prolongation de contrat prévue à la demande de soumissions publiques;
- 2° le directeur général d'ExpoCité monsieur Mark Sparrow à adjuger, à *Les Entreprises Volt-Maître enr.*, le contrat afin d'effectuer divers travaux d'électricité sur différents bâtiments, pour une période débutant à la date d'adjudication du contrat et se terminant le 4 février 2011, pour un montant estimé à environ 158 300 \$ excluant les taxes et à signer ledit contrat.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0088

**Dépôt du formulaire des prévisions budgétaires 2010 de la Ville de Québec - FN2010-005 (Ra-1520)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,  
appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de prendre acte du dépôt du formulaire des prévisions budgétaires 2010 pour la Ville de Québec, présentées conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0089

**Approbation du Règlement n° 246 autorisant des dépenses et un emprunt de 800 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-006 (Ra-1519)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,  
appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 246 autorisant des dépenses et un emprunt de 800 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 27 janvier 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0090

**Approbation du Règlement n° 247 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 590 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-007 (Ra-1519)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,  
appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 247 autorisant des dépenses et*

*un emprunt de 1 590 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 27 janvier 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0091**

***Approbation du Règlement n° 248 - emprunt, en 2010, au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) et nécessaire au paiement des coûts s'y rattachant du Réseau de transport de la Capitale - FN2010-008 (Ra-1519)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 248 - emprunt, en 2010, au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) et nécessaire au paiement des coûts s'y rattachant*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 27 janvier 2010.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0092**

***Dépôt d'un rapport complémentaire du trésorier, afin de faire état des obligations mensuelles émises en 2009 pour les anciens régimes de retraite de la Ville de Québec - FN2010-009 (Ra-1520)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de prendre acte du dépôt d'un rapport complémentaire du trésorier, afin de faire état des obligations mensuelles émises en 2009 pour les anciens régimes de retraite de la Ville de Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Modification, par résolution, du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection des infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 20 - IN2010-004 (Ra-1520)**

---

Attendu que le 19 avril 2006, le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection des infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 20;

Attendu que le terme de remboursement du règlement est de quinze ans;

Attendu que le programme de subvention PRECO dont la partie de la dépense à la charge du gouvernement du Québec, qui est incluse dans le service de la dette de ce règlement, doit être plutôt empruntée sur un terme de dix ans car le versement de la subvention est échelonné sur ce terme;

Attendu que le libellé actuel du règlement ne permet pas la modification du terme pour tenir compte de l'ajustement requis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de modifier le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection des infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 20, comme suit :

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

« Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme du remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci, pourvu que le terme prévu au premier alinéa soit diminué . ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Modification, par résolution, du Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 319 - IN2010-004**

---

Attendu que le 19 février 2008, le conseil d'agglomération de la Ville de Québec a adopté le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 319;

Attendu que le terme de remboursement du règlement est de quinze ans;

Attendu que le programme de subvention PRECO dont la partie de la dépense à la charge du gouvernement du Québec, qui est incluse dans le service de la dette de ce règlement, doit être plutôt empruntée sur un terme de dix ans car le versement de la subvention est échelonné sur ce terme;

Attendu que le libellé actuel du règlement ne permet pas la modification du terme pour tenir compte de l'ajustement requis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de modifier le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 319, comme suit :

L'article 2 de ce règlement est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant :

« Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme du remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci, pourvu que le terme prévu au premier alinéa soit diminué . ».

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0095

**Acceptation de remise et cession des biens de l'Association nautique de la Baie de Beauport - Désignation de signataires - Acte de remise et cession - LS2010-001 (Ra-1519)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'accepter la remise et la cession des biens de l'Association nautique de la Baie de Beauport et d'autoriser le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet et le directeur du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, monsieur Guy Bélanger à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de remise et de cession substantiellement conforme à celui joint en annexe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0096

**Ajustement des sommes afférentes à l'exercice d'équité salariale pour le groupe des employés occasionnels du secteur des loisirs - RH2010-046 (CT-RH2010-046) — (Ra-1519)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver la correction des sommes afférentes à l'exercice d'équité salariale pour le groupe des employés occasionnels du secteur des loisirs (S.P.O.Q.), conformément à l'annexe 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0097

**Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 517 - AT2010-027 (Ra-1520)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, afin d'étendre la zone des

travaux de réaménagement du boulevard Lebourgneuf au tronçon du boulevard Lebourgneuf compris entre le boulevard Pierre-Bertrand et la rue Bouvier.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2010-0098**

***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation des véhicules lourds sur certains ponts ou ponceaux relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 537 - DG2010-023 (Ra-1519)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation des véhicules lourds sur certains ponts ou ponceaux* afin de tenir compte de la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

Ainsi, ce règlement réfère désormais au territoire des nouveaux arrondissements.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CA-2010-0099**

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au changement de statut du camping municipal de Beauport, R.A.V.Q. 523 - LS2010-002***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au changement de statut du camping municipal de Beauport, R.A.V.Q. 523*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0100

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 532 - EM2010-001***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 532.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0101

***Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 533 - EM2010-002***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 533.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0102

***Règlement de l'agglomération sur des travaux de décontamination du lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec afin d'y aménager des ouvrages de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 534 - EN2010-004***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légal,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de décontamination du lot numéro 4 270 078 du cadastre du Québec*

*afin d'y aménager des ouvrages de gestion des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 534.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0103**

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles dans l'arrondissement Beauport relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 536 - DG2010-019***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles dans l'arrondissement Beauport relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.A.V.Q. 536.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

#### **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 18.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin  
Présidente

Line Trudel  
Assistante-greffière

LT/lh